

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée
de La Française des jeux accessible par internet dénommé « SPLENDOR »**

NOR : FDJJ1613513X

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « SPLENDOR » seront, en principe, possibles à compter du 13 juin 2016. Si la date du 13 juin 2016 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site internet www.fdj.fr.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 euro.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu à 1 euro, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
2 lots de	1 000 €	2 000 €
40 lots de	100 €	4 000 €
200 lots de	50 €	10 000 €
1 000 lots de	20 €	20 000 €
11 400 lots de	10 €	114 000 €
70 000 lots de	2 €	140 000 €
50 000 lots de	1 €	50 000 €
132 643 lots formant un total de		350 000 €

**Article 4
Description du jeu**

4.1. Le joueur valide sa mise de 1 euro en cliquant sur le bouton « Jouez ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2. Après avoir cliqué sur le bouton « Jouez », le joueur sélectionne un symbole de jeu parmi les trois symboles de jeu proposés à l'écran.

Le caractère perdant ou gagnant de l'unité de jeu est indépendant du symbole de jeu sélectionné.

4.3 L'unité de jeu est représentée à l'écran par trois lignes chacune composée de six coffrets. L'élément occulté sous chacun des coffrets est un symbole. Il y a en tout 18 symboles à découvrir.

4.4 Le joueur clique dans l'ordre souhaité sur les coffrets pour découvrir les 18 symboles occultés conformément au sous-article 4.3.

Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les symboles occultés par les coffrets.

4.5. Le montant du lot gagné est déterminé par le nombre de symboles découverts sous les coffrets, identiques à celui sélectionné par le joueur conformément au sous-article 4.2 :

3 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 1 € ;
4 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 2 € ;
5 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 10 € ;
6 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 20€ ;
7 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 50 € ;
8 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 100 € ;
9 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 1 000 € ;
10 symboles identiques à celui sélectionné, le joueur gagne la somme de 10 000 €.

4.6. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 2 juin 2016.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI